



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

**Pôle expertise et support
DEC1**

**ARRÊTÉ FIXANT LA COMPOSITION DU JURY DU
CONCOURS INTERNE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PRINCIPAL DE 2^{ème} classe**

Session 2024

**LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE
RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE MONTPELLIER
CHANCELIÈRE DES UNIVERSITÉS**

VU la loi n°83.634 du 13 juillet 1983, modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires ;

VU le décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;

VU le Décret n°2016-1084 du 3 août 2016 modifiant le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat et les décrets relatifs à l'organisation de leurs carrières ;

VU l'arrêté du 23 mars 2007 relatif aux règles générales d'organisation et la nature des épreuves des concours de recrutement des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

VU l'arrêté du 30 mars 2007 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ; modifié par l'arrêté du 28 janvier 2009 ;

VU l'arrêté du 2 février 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le deuxième grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C.

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Le jury du concours interne d'adjoint administratif principal de deuxième classe de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur pour la session 2024 est composé comme suit :



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Pôle expertise et support
DEC1**

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

**ARRÊTÉ FIXANT LA COMPOSITION DU JURY DU
CONCOURS INTERNE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PRINCIPAL DE 2^{ème} classe**

Présidente du jury :

Mme Magali AMOUROUX, Attachée Principale d'Administration de l'État, rectorat de Montpellier,

Vice-Président du jury :

M. Laurent ANDARELLI, Attaché Principal d'administration de l'État, université de Montpellier,

Membres du jury :

Mme Anne AUCLAIR, Personnel de direction, lycée Jean Mermoz, Béziers,
Mme Nathalie BONNET, Personnel de direction, collège du Salagou, Clermont l'Hérault,
M. Bernard CAMACHON, Attaché d'Administration de l'État, rectorat de Montpellier,
M. Christophe CONIL, Personnel de direction, collège Voltaire, Remoulins,
Mme Christine DAVID DELEANT, Personnel de direction, lycée Docteur Lacroix, Narbonne,
Mme Sandra DEHAYS, Secrétaire Administratif de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur Classe Exceptionnelle, université de Montpellier,
Mme Maguelone COSTECEQUE DOUMENC, Secrétaire Administratif de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur Classe Exceptionnelle, DSDEN des Pyrénées-Orientales,
Mme Manuela FAVREAU-POUESSEL, Attachée Principale d'Administration de l'État, rectorat de Montpellier,
Mme Marina FLAVIEN, Secrétaire Administratif de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur Classe Exceptionnelle, DSDEN de l'Hérault,
Mme Lénaïc JOUILLÉ, Secrétaire Administratif de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur Classe Exceptionnelle, Université de Montpellier,
Mme Rachida KENOUCHE, Attachée d'Administration de l'État, CROUS de Montpellier,
Mme Houria KHADRI, Personnel de direction, collège Max Rouquette, Saint-André-de-Sangonis,
Mme Virginie LANG STARA, Attachée d'Administration de l'État, lycée Fernand Léger, Bédarieux,
M. David LAUDET, Attaché d'Administration de l'État, université de Perpignan,
M. Jean-Yves LIPPI, Secrétaire Administratif de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur Classe Exceptionnelle, lycée Pierre de Coubertin, Font-Romeu,
Mme Martine MARY, Secrétaire Administratif de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur Classe Exceptionnelle, DSDEN du Gard,
M. Bruno PELLICER, Attaché d'Administration de l'État, université de Montpellier,
Mme Valérie PENA LACROIX, Attachée d'Administration de l'État, EREA Jean Jacques Rousseau, Montpellier,
Mme Magaly RIEUSSET PONGY, Personnel de direction, lycée Hemingway, Nîmes,
Mme Aline TEISSIER, Attachée Principale d'Administration de l'État, rectorat de Montpellier,
Mme Danièle VARO-BERTUCELLI, Personnel de direction, collège Olympe de Gouges, Loupian,
M. Emmanuel VASSAL, Attaché Principal d'Administration de l'État, rectorat de Montpellier,

ARTICLE 2 : La présidente du jury est assistée d'un vice-président, lequel est appelé à remplacer la présidente dans le cas où celui-ci se trouverait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission.

ARTICLE 3 : La secrétaire générale de l'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Montpellier, le **26 FEV. 2024**

Pour la rectrice et par délégation
La secrétaire générale d'académie

Isabelle CHAZAL